



Prot. No. 19-017

**Décret d'Union Extinctive des paroisses de
Notre-Dame du Mont-Carmel, Sacré-Cœur, Saint-Alphonse de Ligouri,
Saint-Bernard, Sainte-Marie et Stella Maris**

Décret d'Érection de la paroisse Notre Dame d'Acadie

Préambule

Les premiers colonisateurs de la municipalité de Clare, Joseph Dugas, sa femme et sa fille sont arrivés de Port-Royal en 1768. En 1769, une plus grande communauté s'établit dans la région quand s'adjoignit à eux un groupe d'Acadiens déportés partis de la région du Massachusetts aux États-Unis et qui ont marché jusqu'en Clare. La première église de la région fut une petite chapelle bâtie en 1774 à Grosses-Coques. Ce village était alors le centre d'agglomération des habitants. Avec l'évolution démographique, une seconde église fut érigée en 1786 sur une pointe de terre s'étendant dans la mer – l'église fut alors appelée Pointe-de-l'Église. En 1799, le Père Jean-Mandé Sigogne est arrivé de France après avoir été exilé de son pays pendant la Révolution française. Le Père Sigogne fut le premier prêtre de paroisse de l'église Sainte-Marie ; il a également établi plusieurs autres églises dans les municipalités de Clare et Argyle. Une troisième église, à Pointe-de-l'Église, fut bâtie en 1808, mais elle fut dévastée par le feu peu de temps après, en 1820. Une autre église et un presbytère furent complétés en 1829. En 1903, cette église fut remplacée par l'église actuelle ; celle-ci a depuis lors été reconnue comme la plus grande église en bois d'Amérique du Nord. En 2018, la 'Société Édifice Sainte-Marie' de la Pointe a signé une option d'achat de l'église en vue de la préserver. La messe n'est plus célébrée dans l'église d'une façon régulière, mais plutôt dans le presbytère. À une assemblée publique, le 10 novembre 2019, la communauté paroissiale a décidé de cesser de célébrer la messe également dans le presbytère, et cela à partir du 1er janvier 2020.

De 1803 à 1837, Stella Maris de Meteghan fut une mission de Sainte-Marie de Pointe-de-l'Église. Depuis 1800, la paroisse Stella Maris de Meteghan a eu cinq églises. La première commença en avril 1815, et fut établie dans le vieux cimetière. La première pierre d'autel fut placée et bénie dans l'église en mai 1815, avec le nom de Saint-Mandé

en mémoire du Père Jean-Mandé Sigogne. En 1849, l'église fut agrandie et renommée Saint-Martin avec le titre Étoile de Mer – Stella Maris. En raison de sa détérioration, elle fut remplacée en 1885 par la deuxième église. Cette deuxième église fut agrandie en 1903, mais elle a été rasée par le feu en 1943. Une troisième église la remplaça en 1944 et une quatrième fut complétée en 1967. Cette quatrième église fut également dévastée par le feu en 1971, mais le travail de reconstruction commença presque immédiatement. La cinquième église fut bénie en juin 1972.

La paroisse Saint-Bernard fut fondée en 1855. La construction de l'église commença en 1910 et fut complétée en 1942. L'extérieur de l'église est en granit, mais tout le travail de bois à l'intérieur fut accompli par des artisans locaux. Tout le bois, à l'exception du bois pour les bancs, est également de facture locale. L'église est établie sur les bords de la Baie-Sainte-Marie où les premiers Acadiens ont trouvé refuge après la déportation, et elle s'érige comme un testament de la dévotion, du sacrifice et de l'unité de la communauté.

L'église Sacré-Cœur fut établie à Saulnierville en 1880 comme une mission de la paroisse Sainte-Marie de Pointe-de-l'Église. Elle fut érigée en paroisse en 1890. Depuis cette époque, la paroisse a été la plupart du temps desservie par les Pères eudistes. La bâtisse de l'église date de l'établissement de la mission ; elle est actuellement la plus vieille église de la région de Clare. Elle fut entièrement bâtie à la main par les paroissiens qui lui ont généreusement donné de leur temps et de leurs ressources financières limitées. L'église a subi de nombreuses rénovations, la plus significative d'entre elles étant celle de 1977-79. L'église a fondé la première école consolidée à l'ouest de Halifax ; elle prit le nom de l'École Jean-Marie-Gay en l'honneur de leur premier pasteur.

Le 10 novembre 1901, le Père R.P. Dagneau, c.j.m. a rencontré les fidèles pour leur demander si Concession avait besoin d'une église, et s'ils étaient disposés à en bâtir une. Les fidèles donnèrent le bois pour la construction de la bâtisse et chacun d'eux promit de donner 25 heures de travail à son édification. Le travail commença en décembre par l'excavation du sous-sol. L'église fut bénie en octobre 1902 sous le nom de Notre-Dame-de-la-Délivrance et les fidèles de Concession et de Saint-Joseph devinrent ses paroissiens. Jusqu'en 2009, quand l'église fut abaissée en raison de réparations, le clocher était le plus haut point à l'horizon. Tous les jours, elle servait de point de repère aux pêcheurs de la Baie-Sainte-Marie, les aidant à juger de leur location et à retourner sauf à leur port d'attache.

En 1921, Monseigneur Alphonse Côté demanda à l'évêque McCarthy, l'archevêque de Halifax, la permission de bâtir une nouvelle église pour réduire la distance que devaient parcourir les paroissiens qui n'avaient pas d'automobiles pour aller à la messe chaque dimanche. Un morceau de terrain fut donné, et les paroissiens donnèrent le bois et leur propre travail pour bâtir la nouvelle église. L'autel fut béni en 1922. La grotte de Lourdes fut construite en 1923 par Mons. Côté. Le village Saint-Alphonse fut érigé comme

paroisse en 1932. En 1940, le Père Maximin LeBlanc ajouta une source d'eau courante et une statue de sainte Bernadette à la grotte. On dit qu'une femme de Clare fut miraculeusement guérie par Mons. Côté. Un peu plus tard, le Père LeBlanc rapporta une bouteille d'eau de Lourdes, France, et la déversa dans la source d'eau de la grotte paroissiale. La paroisse fut désignée lieu de pèlerinage, le premier pèlerinage se tenant en 1948. Depuis lors, il y a un pèlerinage pendant octobre pour honorer Notre-Dame-du-Rosaire. En 1955, l'église Saint-Alphonse fut désignée sanctuaire marial diocésain par Mons. Albert Leménager, évêque de Yarmouth.

Récemment, par suite de la diminution régulière de l'assistance à la messe en la province de Nouvelle-Écosse et des restrictions financières qui s'ensuivirent, de la baisse du nombre de prêtres disponibles pour desservir les paroisses, de la sécularisation continuelle de la culture et d'un désir de consolider les ministères et services paroissiaux, des décisions en ce qui concerne la configuration des paroisses dans l'archidiocèse de Halifax-Yarmouth étaient requises.

Consultation et décisions

En 2017, j'ai publié un plan de pastorale diocésaine, *Équiper les Saints*, pour commencer à relever ces défis dans notre Église locale. Parmi d'autres initiatives, le plan proposait une reconfiguration de nos paroisses pour nous aider à orienter plus pleinement nos biens temporels et notre activité pastorale vers l'achèvement de la mission de Jésus Christ. On encouragea le clergé et tous les paroissiens à lire, discuter et réfléchir sur ce plan ; ces derniers furent également invités à soumettre les questions qu'ils avaient. Moi-même, de même que des membres de mon personnel diocésain avons répondu personnellement aux réactions des fidèles, en octobre 2017 à l'Assemblée du Peuple de Dieu, notre conférence annuelle diocésaine d'adultes. En février 2018, les membres des paroisses furent invités à participer, au niveau diocésain, à une série vidéo pendant le carême qui faisait ressortir la vision et la représentation des événements successifs pour la restructuration. À ce moment-là, on demanda aux paroissiens d'envoyer leurs questions, préoccupations et commentaires au sujet de cette vision, pas plus tard qu'à la fête de la Pentecôte (mai 2018).

De plus, le clergé de chaque région du diocèse fut spécifiquement consulté. On leur demanda de soumettre des propositions qu'ils devront développer en consultation avec leurs leaders laïcs, portant sur de nouvelles configurations de paroisses, pour le 30 juin 2018. J'ai rencontré le vicariat francophone spécifiquement à ce sujet le 21 novembre 2017, et j'ai continué d'aller aussi longtemps que nécessaire à leurs rencontres régulières.

En employant les propositions et les réactions du clergé et des laïcs, mon personnel et moi avons développé un plan d'action intitulé '*Paroisses nouvelles – Plus fort ensemble*'. Le premier jet fut partagé avec le clergé de tout le diocèse pendant deux jours de

consultations en octobre 2018. À la suite de ces rencontres, une ébauche révisée du plan fut présentée à tous les fidèles à l'Assemblée du Peuple de Dieu d'octobre 2018, avec quelques contributions de la part des fidèles jusqu'à la mi-novembre 2018.

Le 6 décembre 2018, une version finale du plan – qui a inclus la création de la Paroisse nouvelle comprenant Notre-Dame du Mont-Carmel, Sacré-Cœur, Saint-Alphonse de Ligouri, Saint-Bernard, Sainte-Marie et Stella Maris – fut présentée à tout le clergé pour une discussion finale. Ayant entendu le clergé, le Conseil presbytéral fut consulté et accepta les configurations proposées des paroisses le 6 décembre 2018. Le plan d'action fut lancé le 1er janvier 2019.

À l'automne de 2018 et pendant l'hiver 2019 se tinrent quatre assemblées d'environ vingt personnes des différentes paroisses de Clare pour initier le processus de se rassembler. Le 18 octobre 2018, les paroisses ont tenu une assemblée publique pour fournir des informations générales sur les changements à venir. J'ai parlé à une assemblée semblable le 17 novembre 2018 pour discuter du besoin d'une Équipe de Transition. Celle-ci fut établie peu de temps après, comprenant des paroissiens, du personnel et du pasteur des diverses paroisses de Clare. Cette Équipe a apporté de l'information et a invité les paroissiens des six communautés à déterminer les installations nécessaires, les ressources humaines et les structures administratives de la Paroisse nouvelle, de même qu'à déterminer un nom jugé approprié aux charismes ou aux dévotions de cette communauté.

L'équipe de transition s'est rencontrée une quinzaine de fois entre février et octobre 2019. L'équipe a tenu une rencontre publique le 20 juin 2019 pour l'ensemble des communautés paroissiales afin de les informer du travail de l'équipe. En octobre 2019, le pasteur et l'équipe de transition a recommandé que la Paroisse Notre Dame d'Acadie soit établie, comprenant les précédentes paroisses de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris. La recommandation a inclus la conservation de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris comme lieux de culte.

Considérant que les paroissiens du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris furent tous invités à fournir des recommandations au sujet de la reconfiguration diocésaine vue d'une façon générale, et plus spécifiquement de la fusion de leur propre paroisse ;

Considérant que le Père Wieslaw Papuga, pasteur de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris m'a soumis une lettre datée du 7 octobre 2019 demandant la fusion

de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris ;

Considérant que le Conseil des prêtres fut informé de la situation de ces six communautés le 6 décembre 2018 et que ce Conseil a approuvé cette proposition de fusionner les six communautés, le tout entrant en vigueur à partir du 1^{er} janvier 2020. De plus, le 31 octobre 2019, le Conseil a voté unanimement sur la motion spécifique de créer la Paroisse nouvelle Notre Dame d'Acadie ;

Considérant que les besoins spirituels des paroissiens provenant des six communautés ont été minutieusement considérés et qu'ils sont en mesure d'être satisfaits par la création de cette Paroisse nouvelle ;

Considérant que le Canon 515 §2 du *Code de Droit canonique* donne à l'évêque diocésain l'autorité d'ériger, de supprimer ou de modifier les paroisses après avoir consulté le Conseil presbytéral du diocèse ;

Considérant que le directoire du ministère pastoral des évêques, '*Apostolorum Successores*' du 22 février 2004, rappelle aux évêques qu'ils ont la responsabilité d'aller de l'avant, après avoir consulté le Conseil presbytéral du diocèse, de modifier les limites territoriales, de fusionner de petites paroisses, d'établir de nouvelles paroisses pour le ministère pastoral de la communauté, ou même pour réorganiser complètement les arrangements de paroisses dans une cité particulière;

Considérant que le Directoire pour le ministère pastoral des évêques rappelle que l'évêque a la responsabilité d'organiser l'arrangement des paroisses pour qu'elles deviennent des lieux adaptés au soin des âmes, selon la vision et l'usage approprié des ressources dans le diocèse (214-251) ;

Par conséquent, en invoquant l'autorité qui m'est donnée comme archevêque de Halifax-Yarmouth et à partir du Canon 515 §2, et jugeant que toutes les conditions ont été justifiées, je décrète, par le présent document, que les paroisses de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris seront fusionnées pour ne former qu'une seule paroisse, appelée Notre Dame d'Acadie. L'entrée en vigueur sera effective le 1er janvier 2020.

De plus, je décrète ce qui suit :

- Les territoires couverts par les précédentes paroisses de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris vont faire partie dorénavant du territoire de la Paroisse nouvelle ;


- Les églises du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris demeureront des lieux de culte pour la Paroisse nouvelle ;
- Les archives paroissiales et les registres sacramentels des paroisses précédentes relèveront de la responsabilité de la Paroisse nouvelle ;
- Les biens immobiliers – terres et bâtisses – des paroisses précédentes deviendront, au moment de la fusion dans la Paroisse nouvelle, la propriété de la Paroisse nouvelle pour être maintenus, administrés, aliénés ou autrement disposés aux termes de la loi civile et canonique ;
- Tous les fonds monétaires des précédentes paroisses qui étaient autrefois désignés comme ‘usage restreints’ continueront d’être maintenus séparément comme faisant partie du patrimoine de la Paroisse nouvelle, et utilisés uniquement pour les buts pour lesquels ils ont été restreints ;
- Après paiement de toutes dettes actives, tous les fonds monétaires restants des précédentes paroisses deviendront automatiquement le patrimoine de la Paroisse nouvelle ; de la même manière, toutes les dettes des précédentes paroisses deviendront automatiquement le patrimoine de la Paroisse nouvelle ; (voir Canon 121) ;

Toute personne qui se sent désolée ou lésée par ces décrets peut souscrire à un recours en suivant les procédures appropriées inscrites dans le *Code de Droit canonique* (canon 1734).

J’espère et je prie que les paroissiens de Notre-Dame du Mont-Carmel, du Sacré-Cœur, de Saint-Alphonse de Ligouri, de Saint-Bernard, de Sainte-Marie et de Stella Maris acceptent ces décisions avec un esprit de foi. Que cette Paroisse nouvelle soit le signe de l’engagement et de la vitalité des paroissiens. Qu’ils continuent de croire et de servir comme une communauté chrétienne vibrante dans l’archidiocèse de Halifax-Yarmouth.

Donné à Halifax, Nouvelle-Écosse, sous notre signature, le sceau du diocèse et la signature du chancelier, en ce 18^e jour de décembre de l’année de Notre Seigneur, deux mille dix-neuf.


 † Anthony Mancini
 Archevêque de Halifax-Yarmouth


 Révérend M. Robert Doyle
 Chancelier